

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 17 janvier 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

NO. 9396-01-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9397-01-11

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 14 janvier 2011.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du lundi 13 décembre 2010
- Assemblée extraordinaire du lundi 13 décembre 2010
- Assemblée de consultation du 10 janvier 2011 – Modification à la réglementation d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9398-01-11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010

Les comptes à payer du mois de décembre 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 548 128.73 \$, certificat de crédit no. 11-01-0702 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

NO. 9399-01-11

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Hockey-Jeunesse 350 \$
Tournoi Bantam, Midget, Junior
- Hockey-Jeunesse 250 \$
Tournoi Novice, Atome, Pee-wee
- Centre d'études collégiales en Charlevoix 200 \$
Gala de la Réussite
- Équipe de volley-ball les Rafales de l'école Laure-Gaudreault 200 \$
Saison 2010-2011

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9400-01-11

CONGRÈS DE LA F.Q.M. – SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que les membres du conseil municipal soient autorisés à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011.

NO. 9401-01-11

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC LES 8, 9 ET 10 JUIN 2011

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que le Conseil municipal de la Ville de Clermont autorise les déplacements et frais de séjour pour la participation de madame Brigitte Harvey, directrice générale au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 8, 9 et 10 juin 2011.

NO. 9402-01-11

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Inter Groupe Dubois, nous faisait connaître les conditions et les primes pour le renouvellement des assurances de dommages pour la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012, pour les polices suivantes :

- Police # 335-3761 INTACT – Combinée commerciale
- Police # 479-1142 INTACT – Flotte automobile
- Police # 91704223-04 BI&I – Chaudière et Machinerie
- Police # 50113475 S. WESTERN – Responsabilité civile des administrateurs publics

Et ce aux conditions suivantes :

- Même couverture que pour l'année 2010
- Mêmes franchises
- Prime :
 - Police combinée commerciale : 35 628,83 \$
 - Police flotte automobile : 9 447,90 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

- Police chaudière et machinerie 3 692,92 \$
- Police responsabilité civile des administrateurs publics : 6 073,36 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu de renouveler le portefeuille d'assurances aux conditions transmises par la compagnie Inter Groupe Dubois.

Toutefois, considérant que la Ville de Clermont entamera sous peu une procédure d'appel d'offres pour le portefeuille d'assurances générales, la compagnie Inter-Groupe Dubois Inc. sera avisée ultérieurement de la demande de terminaison de la présente couverture.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Gilles Dubois, Inter Groupe Dubois, 73 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

NO. 9403-01-11 GESTION PARASITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a reçu une proposition pour les travaux de gestion parasitaire pour l'année 2011 de la firme Déprédation & extermination Dan Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné est conforme au montant versé au cours de l'année 2010;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont retient l'offre de services de la firme Déprédation & extermination Dan Lavoie et lui confie la gestion parasitaire pour l'année 2011 :

Gestion parasitaire 2 200 \$ / année
Gestion d'un contrôle d'odeur 144 \$ / année

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Dan Lavoie, Déprédation & extermination Dan Lavoie, 84 Chemin des Lacs, Clermont, Québec G4A 1A9.

NO. 9404-01-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-413-11-1

ATTENDU QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière produit à ce conseil le règlement numéro VC-413-11-1 modifiant le règlement relatif à la prévention des incendies;

ATTENDU QU'un avis de présentation de ce règlement a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 septembre 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement No VC-413-11-1 et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que le présent règlement soit adopté et signé tel que produit et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-413-11-1.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

NO. 9405-01-11

ADOPTION EN DEUXIÈME LECTURE DU RÈGLEMENT VC-418-10 - ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Éric Maltais à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 novembre 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a tenu une assemblée de consultation le lundi 10 janvier 2011 à 18 h 30;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-418-10 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ce Conseil adopte en seconde lecture le règlement numéro VC-418-10 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

NO. 9406-01-11

VENTE DE TERRAIN À MARYSE JEAN ET MARIO DALLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Maryse Jean, demeurant au 33 rue du Parc à Clermont et monsieur Mario Dallaire, demeurant au 1039, rue de Lazurites à Québec, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 510 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 703,3 mètres carrés, pour un coût total de 14 021,59 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 4 janvier 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Maryse Jean et monsieur Mario Dallaire, 33 rue du Parc, Clermont (Québec) G4A 1J7 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9407-01-11

VENTE DE TERRAIN À HENRI-PAUL HARVEY ET DENISE TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment que la Ville de Clermont vend à monsieur Henri-Paul Harvey et madame Denise Tremblay, demeurant au 69 de la Réserve à St-Aimé-des-Lacs, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 494 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 879,9 mètres carrés, pour un coût total de 17 542,46 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 10 janvier 2011.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Henri-Paul Harvey et madame Denise Tremblay, 69, de la Réserve, St-Aimé-des-Lacs, Québec G0T 1S0 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

NO. 9408-01-11

VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN À SYSTECH INDUSTRIE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à la compagnie Systech Industrie Inc., 18 rue Desbiens à Clermont, une bande de terrain adjacente à leur propriété, connue et désignée comme étant le lot 4 195 324 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 375,3 mètres carrés, pour un coût total de 8 351,73 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 15 avril 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Systech Industrie Inc. 18, rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B9 ainsi qu'au notaire Marie-Josée Caron, 605 boul. de Comporté, C.P. 246, La Malbaie, Québec G5A 1T8.

NO. 9409-01-11

DÉROGATION MINEURE – LA FABRIQUE DE CLERMONT

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yvon Fortin pour la Fabrique de Clermont ayant sa propriété au 20 rue des Érables, a déposé une demande de dérogation mineure le 21 décembre 2010, afin :

de réputer conforme le bâtiment principal avec une marge de recul arrière nulle alors que la grille de spécifications de la zone 47-P du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule que la marge de recul arrière minimale est de neuf mètres (9 m) et ;

de réputer conforme la galerie arrière avec une marge nulle avec la ligne arrière du terrain alors que l'article 9.3 du Règlement de zonage numéro VC-356-90 stipule qu'une galerie est autorisée dans la cour arrière du terrain à la condition d'être à 1,5 mètre (1,5 m) de la ligne arrière du terrain.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une situation particulière afin de permettre de vendre l'ancien presbytère qui est adjacent à l'église;

CONSIDÉRANT le peu d'impact sur les propriétés voisines et que la demande ne leurs cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution no. 2011-01-210, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal accepte la dérogation mineure.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à la Fabrique de Clermont.

NO. 9410-01-11

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3 – 9014-2050 QUÉBEC INC. – CONSTRUCTION ÉCLAIR – RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET DES SPORTS

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9312-08-10 la Ville de Clermont octroyait le contrat de rénovation et de mise aux normes du chalet des sports à la compagnie 9014-2050 Québec Inc.;

ATTENDU l'avancement des travaux, après étude, monsieur Sylvain Larouche, architecte de la firme Robitaille, Larouche, Déry recommande en date du 14 décembre 2010, la demande de paiement no. 3 présentée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 3 à la firme 9014-2050 Québec Inc. - Construction Éclair au montant de 87 941.49 \$ \$ incluant les taxes applicables.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la compagnie 9014-2050 Québec Inc., 13 rue des Étangs, Clermont, Qc G4A 1B7.

NO. 9411-01-11

DEMANDE DE PAIEMENT NO. 3 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. – RUE DU PLATEAU

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9269-06-10 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection des infrastructures municipales de la rue du Plateau à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant complétés, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 3;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 3 à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 25 640.27 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, QC G5A 1N3.

NO. 9412-01-11

POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie a fait connaître au conseil municipal la démission de monsieur Bernard Fortin à titre de pompier volontaire ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE monsieur Alain Lavoie a exprimé le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de la municipalité et que l'Association des pompiers recommande ce candidat ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination suivante à titre de pompier volontaire :

- M. Alain Lavoie, 91 rue Lapointe, Clermont, G4A 1G5

La Ville de Clermont tient à remercier monsieur Bernard Fortin pour tous les services rendus à la population clermontoise à titre de pompier volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Alain Lavoie, 91 rue Lapointe, Clermont, Québec, G4A 1G5, à monsieur Bernard Fortin, 120 rue Maisonneuve, Clermont, Qc G4A 1J3 ainsi qu'à M. Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

NO. 9413-01-11

MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 décembre 2010, monsieur Marc Bélanger, FIAC de la firme Raymond Chabot Grant Thornton nous faisait connaître leur offre de services professionnels pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages de la Ville de Clermont, pour l'année 2011 et suivantes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 décembre 2010, monsieur Bélanger acceptait de modifier les honoraires professionnels demandés à 11 000 \$ incluant tous frais et déboursés, mais excluant toutes taxes, pour l'exécution du mandat décrit dans leur offre de services du 15 décembre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et résolu unanimement que la Ville de Clermont mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton et ce conformément à leurs offres de services du 15 et 21 décembre 2010 concernant leurs honoraires professionnels pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages de la Ville.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Marc Bélanger, FIAC, Raymond Chabot Grant Thornton, 140 Grande-Allée est, bureau 200, Québec, Qc G1R 5P7 ainsi qu'à monsieur Gilles Dubois, InterGroupe Dubois Inc., 73, Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

NO. 9414-01-11

ENTENTE VILLE DE LA MALBAIE – APPLICATION ET ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, DE NUISANCES ET DE VENTE ITINÉRANTE

CONSIDÉRANT QU'en février 2005, conformément dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, la Ville de Clermont procédait à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de La Malbaie pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme, de nuisances et de vente itinérante et ce pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été reconduite pour les années 2008, 2009 et 2010 au taux annuel de 21 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire à nouveau cette entente de services pour les années 2011, 2012 et 2013;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que l'entente signée avec la Ville de La Malbaie pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme, de nuisances et de vente itinérante soit renouvelée, en modifiant le coût annuel de l'entente aux montants suivants :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JANVIER 2011

Pour chacune des années 2011, 2012 et 2013, la Ville de Clermont versera à la Ville de La Malbaie un montant annuel de 23 112,50 \$, en trois versements égaux de 5 778,13 \$ et un dernier versement de 5 778,11 \$.

Les revenus de permis seront remis au fur et à mesure de leurs perceptions.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Caroline Tremblay, greffière, Ville de La Malbaie, 280 rue John-Nairne, La Malbaie, QC G5A 1L9.

NO. 9415-01-11

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-356-90 – NORMES RELATIVES À CERTAINS USAGES ET CONSTRUCTIONS

ATTENDU QUE le règlement de zonage VC-356-90 détermine les usages autorisés dans diverses zones et que ces usages sont regroupés en classes;

ATTENDU QUE le chapitre 15 détermine les normes relatives à certains usages et constructions;

ATTENDU QUE l'article 15.5 précise les normes relatives à l'aménagement d'une piste d'accélération, constructions et usages complémentaires et qu'il y a lieu de modifier cet article;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Luc Cauchon qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage VC-356-90 afin de modifier l'article 15.5 pour déterminer les normes requises à l'aménagement de piste de courses, d'accélération, constructions et usages complémentaires.

NO. 9416-01-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale